

50ème édition de la Journée Mondiale de la Terre - Mercredi 22 avril 2020

Confiner ses équipements électriques, c'est protéger la santé et l'environnement

A l'occasion de la journée Mondiale de la Terre, il est d'usage de demander aux citoyens de faire un bon geste pour l'environnement. Lorsqu'ils sont jetés à la poubelle ou abandonnés sur la voie publique, les appareils et ampoules ont un impact négatif sur notre environnement. En cette période exceptionnelle, la meilleure solution pour les appareils, c'est aussi le confinement. C'est pourquoi ecosystem demande aux Français de conserver leurs équipements à recycler chez eux. A la sortie du confinement, ils seront pris en charge par la filière agréée de recyclage, ce qui permettra d'obtenir un bilan environnemental positif, grâce à la pollution évitée et l'économie de ressources générée.

Célébrée pour la première fois en 1970, la Journée Mondiale de la Terre invite « normalement » tous les citoyens à participer à des actions concrètes pour la protection de l'environnement. Il est pour le moment pratiquement impossible de se rendre en points de collecte pour rapporter ses équipements électriques et électroniques. **ecosystem** rappelle à tous les consommateurs que le confinement provisoire de leurs équipements, en attendant de pouvoir les réemployer ou les recycler, est « LE » geste concret à faire pour protéger notre santé et notre environnement.

La crise sanitaire pose des difficultés quant à l'accès aux solutions de collecte ; elle fait apparaître une recrudescence des dépôts sauvages et la présence d'objets électriques dans les poubelles. **ecosystem** alerte et rappelle que jeter à la poubelle, abandonner sur la voie publique, les ampoules et appareils électriques - éventuellement contaminés, sont des gestes préjudiciables pour notre environnement et qui compliquent le travail des services communaux.

S'ils le peuvent, « nous demandons » aux Français d'attendre la reprise pour donner ou recycler leurs équipements. Confiner les appareils jusqu'à la réouverture des associations, des déchetteries et des magasins est en effet un moyen de protéger notre environnement et la santé de tous. Dès que la collecte reprendra, les équipements usagés pris en charge par la filière de recyclage française, pourront être réemployés, ou à défaut dépollués et leurs substances dangereuses neutralisées.

Risques et préservation des ressources :

Non dépollués, les équipements électriques et les ampoules usagés ont un impact négatif sur notre environnement et s'ils ne sont pas recyclés, il est impossible de régénérer la matière qu'ils contiennent. Par exemple :

1 réfrigérateur non dépollué libère et diffuse l'équivalent d'1,2 tonne de CO₂ dans l'atmosphère. Les gaz contenus dans son circuit réfrigérant ou dans ses mousses isolantes ont un fort pouvoir de réchauffement climatique et participent à la destruction de la couche d'ozone. Pour absorber cette tonne de CO₂ libérée à cause d'un seul réfrigérateur non dépollué, il faut à la nature, une année et 80 arbres pour éliminer cette quantité.

1 ampoule jetée à la poubelle contient 0,005% de mercure. Le mercure est un métal toxique qui entraîne des effets sur l'organisme, notamment sur le système nerveux et les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement. Alors même si cette substance est présente en quantité infime, multipliée par des dizaines de milliers d'ampoules usagées dans les ordures ménagères, elle peut impacter notre santé et notre environnement.

1 machine à laver non recyclée c'est d'abord « mettre à la poubelle » des matières minérales recyclables (comme les métaux) qui pourraient être réutilisées dans la fabrication de produits neufs, et déclencher l'extraction inutile de 160kg de matières brutes extraites de notre Terre. C'est aussi gaspiller des ressources fossiles (pétrole) pour produire du plastique et de l'énergie, soit au total

l'équivalent d'une énergie de 157 kWh qui pourraient être économisée grâce au recyclage de ces matériaux.

Chaque geste compte :

Mais si les citoyens adoptent les bons gestes et confient dès que cela sera possible, à la filière française leurs équipements usagés, alors le bilan environnemental « confinement + geste d'apport » sera positif.

En effet, pour la 1^{ère} année, **ecosystem** a réalisé un bilan environnemental, en évaluant les impacts négatifs et les bénéfiques environnementaux de ses activités logistique et traitement, qui fait apparaître un résultat largement positif. Renouvelée chaque année, cette mesure permettra de gérer au mieux la filière française et démontrer à tous les résultats de chaque geste.

En 2019, **604 000 tonnes** d'équipements électriques ménagers ont été collectées (soit une croissance de 5%), dont près de 5 200 tonnes de lampes. Ce volume correspond à un nombre total de **138 millions d'objets collectés** (environ 80 millions d'appareils et 58 millions de lampes).

Le bilan environnemental de 138 millions de bons gestes de recyclage fait apparaître qu'environ **4 millions de tonnes de ressources minérales** (minerais métalliques) ont été **économisées**, soit l'équivalent du volume nécessaire à la production de 10 millions d'ordinateurs. Pour les ressources fossiles (pétrole), l'économie réalisée correspond à la consommation énergétique de 360 000 Français pendant un an.

En 2019, **1,75 millions de tonnes d'équivalent CO₂** ont été **éliminées** en installation contrôlée, limitant d'autant l'aggravation du réchauffement climatique.

Les équipements qui ne peuvent être réparés ou donnés doivent donc impérativement rejoindre les points de collecte garantis par **ecosystem**. Leur réouverture est progressive et sous conditions strictes, mais les acteurs du recyclage se préparent d'ores et déjà à prendre en charge les millions d'équipements confinés pendant plusieurs semaines.

Pour comprendre comment sont faits les calculs et ce qui se cache derrière les indicateurs du bilan environnemental, consultez :

<https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>

*A propos : **ecosystem** est un éco-organisme c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général, agréée par les pouvoirs publics pour gérer les appareils ménagers et professionnels complexes usagés et prolonger leur durée de vie sous forme d'appareils rénovés ou réutilisés ou sous forme de nouvelles matières premières dépolluées et recyclées. www.ecosystem.eco / Facebook [@ecosystem.eco](https://www.facebook.com/ecosystem.eco) / Twitter [ecosystem_eco](https://twitter.com/ecosystem_eco)*

Contacts presse : Mélissa Bire – 06 50 02 16 38 mbire@agence-cia.com / Caroline Villedieu – 06 75 00 55 75 – cvilledieu@agence-cia.com